



CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 29 mars 2024 par le Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'portant création du Centre Stratégique d'Expertise Fiscale, Financière et Budgétaire, en abrégé : CeSEFFB, abrogeant les arrêtés du Gouvernement wallon du 27 mars 2002 portant création d'une cellule fiscale de la Région wallonne, et du 8 mai 2014 portant création de la cellule d'informations financières et abrogeant l'arrêté du Gouvernement wallon du 24 mars 2005, et retirant l'arrêté du Gouvernement wallon du 20 juillet 2023 portant création du Centre Stratégique d'Expertise Fiscale, Financière et Budgétaire, en abrégé : CeSEFFB, et abrogeant diverses dispositions en la matière', portant le numéro 76.027/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 3 avril 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.